



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Joueur/Joueuse

Tout joueur/joueuse au club s'engage à respecter :

1. Les règles du football, ne pas les enfreindre par la tricherie.
2. Faire preuve de respect et de politesse envers les arbitres, adversaires, éducateurs/trices, partenaires, dirigeant(e)s, accompagnateurs et spectateurs
3. Le calendrier et les horaires des entraînements fixés par les entraîneurs. Les décisions et les choix de l'éducateur/trice ou du dirigeant(e)s
4. Être présent pour les rencontres auxquelles je suis convoqué(e) et à être à l'heure. En cas d'absence ou de retard, je m'engage à prévenir le plus rapidement possible mon éducateur/trice. Dans le cas contraire je m'expose à une sanction définie par le référent de ma catégorie et le responsable technique.
5. Se présenter sur les séances d'entraînement muni d'un équipement de footballeur : maillot, short, chaussettes, protège-tibia, chaussures de foot, affaires de toilette, serviette et de plus, survêtement, coupe-vent et éventuellement bonnet en période de froid.
6. A porter les équipements fournis par le club le jour des compétitions.
7. Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
8. Rester serein et garder sa dignité dans toutes circonstances, être exemplaire, généreux, tolérant.
9. Refuser toute forme de discrimination.
10. Respecter le matériel et les installations mis à disposition. En outre les vestiaires, les terrains doivent être laissés propres après chaque entraînement, après chaque match
11. Donner le meilleur de sa personne de manière à être représentatif des couleurs du FC GVN 27, évoluer au meilleur de moi-même dans l'équipe pour laquelle il m'est demandé de jouer.
12. Porter haut les couleurs du club, avoir l'esprit d'équipe sans oublier que le football reste avant tout un jeu.
13. Pour les joueurs adultes, participer à la vie du club par plusieurs actions bénévoles au cours de la saison.

Educateur/Educatrice

L'Educateur/trice doit :

1. Veiller à la préparation et à la pratique du "football" dans toutes ses composantes : préparation physique et athlétique, formation et entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur/euse, formation et direction des équipes, organisation de l'entraînement, etc..... Ainsi l'éducateur/trice réalisera ses séances d'entraînement sur papier.
2. Pour mission d'inculquer la connaissance technique à l'équipe qui lui a été confiée dans le cadre du plan d'action, mis en place par le Responsable Technique



Football Club Gisors Vexin Normand 27

3. De par ses compétences techniques et ses qualités humaines, de prendre toutes décisions en matière de choix technique, tactique, notamment pour la composition de l'équipe qu'il entraîne.
4. De prendre des nouvelles des joueurs blessés lorsque la blessure est constatée pendant un match ou un entraînement.
5. De référer suffisamment tôt le Responsable pour toutes décisions susceptibles d'entraîner une conséquence extra sportive (dépenses financières, responsabilités particulières, organisation du Club House...) C'est notamment le cas pour l'organisation d'un repas d'équipe, l'engagement dans un tournoi, l'organisation d'un match amical ou d'une quelconque manifestation.
6. De servir d'exemple et de veiller à la bonne tenue des joueurs aussi bien sur et en dehors du terrain.
7. D'informer, d'impliquer et d'animer son équipe de dirigeants afin que ceux-ci soient au service des joueurs/euses et intégrer de la meilleure façon au Club.
8. De participer aux réunions "techniques" proposées par le Directeur technique ou le Responsable de sa catégorie
9. D'exercer au Football club de Gisors Vexin Normand 27 Club pendant 3 saisons complètes si une formation d'éducateur lui a été payée par le club. Dans le cas contraire, il devra rembourser le coût de sa formation au prorata des saisons effectuées en plus des équipements fournis gracieusement.
10. De porter la tenue sportive du club lors des entraînements et rencontres officielles.
11. De prévenir son Responsable Technique de catégorie ou le Responsable de catégorie que ses joueurs/euses en cas d'indisponibilité et d'annulation ou de déplacement d'une séance d'entraînement.
12. D'être présent au minimum 10 minutes avant chaque début de rendez-vous d'entraînement et d'être ponctuel lors des rendez-vous fixés aux joueurs.
13. De veiller à ce que le matériel pédagogique (entraînement) et les équipements fournis pour les matches soient rangés aux lieux définis en début de saison.
14. De s'informer du lieu précis et horaire des rencontres mais aussi des éventuelles suspensions de ses joueurs et adversaires.
15. De contribuer au bon fonctionnement du club en participant aux manifestations diverses organisées par le club.
16. L'équipe est à l'image de l'éducateur et de ce fait, ce dernier se doit d'avoir un comportement irréprochable et véhiculer les valeurs du club.